



# Le Haillan

**Mairie du Haillan**  
**Département de la Gironde**

**Décision Municipale n°DM2024\_11\_111**  
**Portant sur une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Gironde**

La Maire de la Commune du Haillan,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions ;

**VU** l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui en précise les conditions d'exécution ;

**VU** la délibération n°52/20 du Conseil Municipal du 30 septembre 2020 qui donne délégation au Maire pour prendre toutes décisions prévues à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et son alinéa 24 ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la programmation culturelle de L'Entrepôt, la ville du Haillan organise du 14 au 24 mai 2025 la 8<sup>ème</sup> édition du festival « Les Cogitations » autour des arts moqueurs. Cette manifestation qui mêle humour et réflexion, ateliers, spectacles, dessins de presse, conférences etc est un temps fort qui rencontre un vif succès auprès des Haillanais mais plus largement auprès des habitants de la Gironde et autour de laquelle sont développées plusieurs actions culturelles ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Départemental de Gironde accompagne l'organisation des manifestations culturelles sur son territoire par le biais d'aides aux manifestations culturelles ;

**CONSIDERANT** que le festival Les Cogitations rentre dans les critères d'éligibilité de l'aide aux manifestations culturelles ;

**VU** le budget prévisionnel suivant :

<b>BUDGET PREVISIONNEL COGITATIONS 2025</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	<b>Prévi</b>		<b>Prévi</b>
Achat spectacles	40 600,00 €	Mairie du Haillan	62 853,00 €
Ateliers	2 035,00 €	Conseil Départemental Gironde	1 500,00 €
Dessinateurs	7 200,00 €	Billetterie	41 000,00 €
VHR (accueil artistique)	9 250,00 €	Bar	2 500,00 €
Autres - Droits d'auteur	6 018,00 €		
Personnel permanent	17 725,00 €		
Personnel intermittent	9 275,00 €		
Matériel technique	5 000,00 €		
Communication	5 500,00 €		
Gardiennage	500,00 €		
Fournitures bar	1 800,00 €		
Diff film x2	1 050,00 €		
Livre des Cogitations	1 900,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>107 853,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>107 853,00 €</b>

### DECIDE

**Article 1 :** D'autoriser Madame la Maire à solliciter le concours du Conseil Départemental de Gironde pour soutenir financièrement le festival « Les Cogitations ».

**Article 2 :** D'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire pour l'obtention, l'attribution et le versement de ces participations financières.

**Article 3 :** D'affecter en totalité les financements attribués au festival « Les Cogitations ».

**Article 4 :** D'inscrire les recettes correspondantes au budget annexe 2025 « Régie des spectacles ».

Fait au Haillan, le - 8 NOV. 2024

La Maire,



Andréa KISS.

Certifié exécutoire par Madame La Maire compte tenu :  
-de sa réception en Préfecture :  
-et de sa publication le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télécours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.